

Projet Eolien en Mer des Iles Yeu et Noirmoutier
Concertation
Groupe de travail sur les impacts socio-économiques
13 janvier 2015

Synthèse des échanges

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vendée installe le présent groupe de travail socio-économique. Le consortium des Eoliennes en Mer de Vendée présente et commente son diaporama. Les échanges qui ont eu lieu pendant cette présentation sont retranscrits ci-dessous.

Question : Etendue de l'aire d'étude socio-économique

Réponse : L'aire d'étude des aspects socio-économiques est l'aire la plus large (de la côte du Morbihan à celle de Charente-Maritime).

Solution de fixation des éoliennes par « jacket »

Les résultats des campagnes géophysiques (réalisées en été 2014) et géotechniques (novembre 2014), très complexes, sont en cours d'analyse. Les choix définitifs seront faits en fin de période de levée des risques (juin 2016), rien à ce jour ne remettant en cause le premier choix technique du consortium (fixations par structures métalliques dites jacket).

Localisation d'un prototype de 8MW

Plusieurs sites terrestres sont en compétition pour l'implantation d'un prototype d'éolienne de 8 MW. Les sites encore en lice ne sont pas situés en France. Le choix définitif sera déterminé prochainement sur des critères de délai de construction (autorisations comprises), de conditions de vent, et de raccordement au réseau électrique.

La DIRECCTE confirme certaines difficultés pratiques (cf site du Carnet, avec permis dérogatoire et sans revente d'électricité).

D'aucuns regrettent toutefois - Vendée Energie particulièrement - que ce premier prototype ne soit pas implanté en région – pourquoi pas sur le site de BOUIN ? - ; le réseau électrique le permettrait et les entreprises et la recherche & développement locaux en tireraient profit.

Il est décidé de reconsidérer cette opportunité pour le deuxième prototype éventuel.

Repérage des compétences des entreprises, consultations budgétaires d'AREVA, qualifications

Parmi les 57 entreprises vendéennes pré-détectées par AREVA, 10 d'entre elles participent aux consultations budgétaires, les autres ne s'étant pas déclarées intéressés, ou ne correspondant pas à la typologie des composants mécaniques sur lesquels portent les consultations budgétaires en cours (pièces mécaniques, composites et électriques). Il est toutefois précisé qu'outre les besoins liés au prototype de 8MW, d'autres vagues de consultations seront prévues (pour sécuriser la liste des fournisseurs potentiels notamment), et que les fournisseurs retenus et qualifiés à cette occasion pourront être amenés à livrer les besoins industriels d'AREVA pour ses activités dans le champ de l'éolien en mer, quelle que soit l'usine concernée (France, Allemagne...).

Le département de la Vendée rappelle qu'afin de favoriser la participation de toutes les entreprises vendéennes potentiellement intéressées par ce projet (mais aussi au développement de toute la filière éolienne), il a initié un « cluster » depuis 2012, grâce auquel quelque 200 entreprises bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement assuré par Vendée Expansion - notamment les plus petites d'entre elles - , conformément aux termes de la convention établie avec le consortium.

Vendée expansion précise que cet accompagnement est destiné à favoriser le repérage, l'information, la sensibilisation et la préparation - avec AREVA désormais - des entreprises concernées (compétences, exigences, rapprochements utiles...).

La région des pays de Loire envisage très prochainement la mise à jour des compétences des entreprises au moyen de questionnaires dans les prochaines semaines.

L'agence régionale et la chambre régionale de commerce et d'industrie participent quant à elles à un dispositif d'aide à l'exportation et à l'attractivité des territoires.

Emplois

La commune de l'île d'Yeu souhaite qu'apparaissent dans les documents de méthodologie :

- l'inventaire des emplois induits (au-delà des 130 emplois pérennes pour l'exploitation), qu'il faut aussi repérer dès maintenant avec les acteurs locaux (industriels comme tertiaires),
- l'école de pêche de l'île d'Yeu (qualifications attendues pour les travaux en mer)

Les Eoliennes en mer de Vendée précisent que le matériel fabriqué et chargé au Havre, pourrait bien transiter par Saint-Nazaire avant sa mise en place, générant ainsi des emplois liés à l'installation d'éoliennes sur ce bassin d'emploi pour la période 2020-2023 (300 emplois pour l'installation de la sous-station, les fondations et la pose proprement dite des éoliennes). La DIRECCTE souhaite qu'une identification plus précise des besoins et compétences liées aux travaux d'installation des éoliennes soit réalisée.

Formations

Les Eoliennes en Mer de Vendée précisent que l'inventaire et l'état des lieux des organismes dispensant des formations utiles (en distinguant les besoins de la construction et de l'exploitation) est à parachever, en valorisant les organismes existants, sans toutefois mobiliser un trop grand nombre de formations qui deviendraient inutilement concurrentes.

Elles évoquent notamment la formation de technicien de maintenance du GRETA du Mans qui dispense une formation d'un an (recrutement au niveau BAC + 2).

Elle indique que, le moment venu, seront considérées avec la plus grande attention les candidatures qui témoigneront :

- d'une expérience sur les parcs terrestres,
- ou d'une expérience dans la construction de composants d'éoliennes,
- ou d'un profil maritime.

Pôle emploi fait remarquer que les 750 emplois locaux qui contribueront à la construction des éoliennes correspondent à des métiers « en tension » (en déficit de compétences locales), ce qui confère une très grande importance aux 400 000 heures de formation annoncées, qui méritent donc d'être précisées (financement, stratégie, et calendrier...). L'île d'Yeu confirme que certaines compétences n'existent pas sur nos territoires, qu'il convient de préparer dès maintenant pour en disposer en 2020 (formation suivie d'un minimum de pratique professionnelle). Il est convenu de préciser ces points au prochain groupe de travail. Le secrétaire général précise qu'en ce sens la démarche à conduire s'inscrit dans l'esprit des services public de l'emploi de proximité.

Les participants évoquent le potentiel de formation offert par les deux écoles de pêche des Sables d'Olonne et de l'île d'Yeu, par la Maison Familiale Rurale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (plasturgie) et le lycée Tabarly des Sables d'Olonne (chaudronnerie, plasturgie...) qui méritent eux aussi d'être associés.

Constitution d'un sous-groupe emploi-formation

En réponse à plusieurs demandes de partage précoce d'information, un sous-groupe dédié à l'emploi et la formation est créé.

Il associera l'ensemble des membres volontaires du réseau local et régional concerné, et sera constitué par Mme Lesdos (directrice de l'UT Direccte). Le sous-groupe abordera plus précisément l'identification des sources d'emplois en Vendée et en région, l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emploi, la préparation de leurs formations (maintenance et installation), en élargissant ces questions à toute la filière éolienne....

Activités professionnelles

Les éoliennes en Mer de Vendée confirment que la question des impacts cumulés avec d'autres activités en mer sera traitée pendant les études (en particulier pour ce qui concerne les demandes d'exploitation de granulats en cours d'instruction – sans impact direct à ce stade - , ou certaines demandes de permis de recherche). Le secrétaire général de la préfecture précise que 2 demandes d'exploitation sont en cours d'examen (Astrolabe, Cairnstrath...), suivies de près par les services de l'Etat en relation avec les collectivités territoriales ; la préoccupation principale est d'éviter toute concentration dans une même zone, susceptible de porter atteinte à l'environnement. Le non-dépassement des volumes déjà extraits aujourd'hui constitue une ligne directrice.

Tourisme

La représentation des éoliennes vues de la côte est très attendue.

Les photo-montages ou autres dispositifs (comme pour Saint-Nazaire) de visualisation seront prêts pour le début du débat public (mai 2015). Dans cette perspective, le groupe de travail environnement sera consulté sur le choix des points de vue les plus appropriés.

L'association Vivre l'île 12/12 n'est pas favorable au développement de promenades organisées sur le site éolien, qui pourraient déranger certaines espèces et milieux, alors que certaines communes y voient un intérêt touristique, et que selon Vendée Expansion ce type d'activité constituerait un signal et une attraction touristiques efficaces, comme sur d'autres parcs existants (Ostende par exemple, ou un navire de pêche converti a été affecté à ces visites).

Il s'agira d'évaluer précisément les impacts d'une telle activité potentielle, et de débattre de ses dimensions le moment venu.

Vendée expansion souligne les questions non négligeables de l'hébergement en période estivale des ouvriers et employés qui participeront aux travaux de construction.

Les retombées touristiques constitueront un des sujets du prochain groupe de travail socio-économique ; A cette occasion l'intérêt éventuel de constituer un sous-groupe de travail dédié sera évalué.